



Guide pratique

Partir en mobilité 2026 - 2027



Ce guide s'adresse aux étudiants de **l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine** qui souhaitent **partir en mobilité** pour effectuer une partie de leur cursus à l'étranger.

Les partenariats conclus entre l'ENSA-PVS et les écoles étrangères peuvent vous permettre d'effectuer un ou deux semestres d'études à l'étranger. Réparties sur plusieurs continents, les destinations qui vous sont offertes sont variées.

Ce guide vous donne les informations essentielles nécessaires pour préparer votre période de mobilité à l'étranger. La liste des partenariats y figure. Il fournit également des pistes pour vous aider à choisir une destination d'études, vous décrit les financements que vous pouvez obtenir et leurs modalités de versement et vous indique comment préparer votre dossier de candidature.

Pour partir dans le cadre des programmes d'échanges de l'École, vous devez obligatoirement participer à la procédure de sélection organisée chaque année.

Sommaire

Comprendre la mobilité 1

	Page
Qu'est-ce qu'une mobilité ?	
Qui peut partir ?	1
Quand partir ?	2
Où peut-on partir ?	3
Pour les études	5
Pour les stages	5
Pays partenaires	6
Partenariats Erasmus +	7
Partenariats hors Erasmus +	8
	14

Avant le départ 20

Calendrier et échéances clés	
Se préparer	20
Informations générales et conseils	21
Préparation linguistique	21
Candidature et sélection	23
Le dossier de candidature	24
Critères de sélection et examen de sélection	24
Nomination et inscription dans l'université d'accueil	27
Plan d'études	28
Formalités administratives	29
Assurances, visas, santé, sécurité, hébergement	31
	31

Pendant la mobilité 33

Documents à transmettre	
Bourses et financements	
Bourse de l'Union européenne (Erasmus +)	
Bourse du ministère de la Culture	33
Suivi académique et validation des crédits	34
	34
	35
	37

Au retour 38

Contacts utiles 39

Direction des relations internationales	39
Commission « International »	39

Annexes 41

Liste des étudiants	41
---------------------	----

Comprendre la mobilité

Qu'est-ce qu'une mobilité ?

La mobilité internationale peut prendre deux formes :

- une mobilité d'études, dans une université partenaire de l'ENSA PVS ;
- une mobilité de stage, dans une entreprise ou une structure à l'étranger.

Mobilité d'études

Vous pouvez partir pour :

- un semestre,
- une année universitaire complète,
- ou une année décalée (de janvier à décembre),

La mobilité d'études est attribuée après le dépôt d'un dossier de candidature et la sélection par la commission internationale de l'école.

Mobilité de stage :

Elle correspond à un stage effectué à l'étranger dans le cadre de votre cursus.

La durée du stage est validée par la direction des études.

Seuls les stages permettant de valider des crédits ECTS peuvent donner droit à une bourse de mobilité.

Il n'y a pas de procédure de candidature spécifique pour les stages à l'étranger : la recherche du stage se fait de manière individuelle, avec validation par l'école avant le départ.

Qui peut partir ?

Vous pouvez partir en mobilité à l'étranger dès votre troisième année de licence (L3) ou en master (sauf pour le semestre de Projet de Fin d'Études, PFE).

Vous serez accueilli dans l'année équivalente à celle où vous êtes inscrit à l'ENSA-PVS.

Quelle que soit l'année de votre départ, vous avez l'obligation de vous inscrire à un nombre de cours suffisant dans l'établissement d'accueil pour valider les crédits nécessaires à la durée de votre mobilité :

- Mobilité d'un semestre : 30 ECTS à valider.
- Mobilité d'une année : 60 ECTS à valider.

IMPORTANT Le contrat d'études doit impérativement couvrir la totalité des crédits requis pour assurer la validation de votre période à l'étranger.

La mobilité n'est possible que si vous avez validé l'année précédente.

Il est impératif d'être régulièrement inscrit à l'école, même durant votre séjour à l'étranger.

Inscription administrative

Vous devez obligatoirement effectuer votre inscription administrative à l'ENSA-PVS.

Frais : Vous ne payez pas de droits d'inscription dans l'université partenaire, mais vous restez redevable de ceux de votre école d'origine.

Calendrier : Les réinscriptions s'effectuent en ligne sur le portail Taïga entre **juillet et début septembre**.

Contribution Vie Étudiante (CVEC)

Avant toute démarche, vous devez régler la CVEC en ligne. Cette étape est un préalable obligatoire à votre départ en mobilité.

Rappel : Seuls les étudiants à jour de leur inscription administrative à l'ENSA-PVS sont autorisés à partir en mobilité.

Quand partir ?

Mobilité en Licence : Stage et rapport d'étude en L3

Si vous partez en mobilité pendant votre L3, vous serez dispensé de la soutenance du rapport d'étude. Vous devrez simplement le rendre. Le stage et le rapport doivent être validés à l'ENSA-PVS.

Mobilité en décalé sur les S6 et S7

La mobilité n'est pas possible.

Mobilité en Master 1 (M1)

Si vous ne pouvez pas suivre le séminaire en présentiel à l'ENSAPVS, trois options s'offrent à vous :

- Équivalence en mobilité : Valider un enseignement similaire dans votre université d'accueil.
Condition : Accord préalable de la commission internationale ET de l'enseignant responsable à l'ENSAPVS.
- Suivi à distance : Continuer votre séminaire initial avec votre enseignant de l'ENSAPVS.
Condition : Accord explicite de l'enseignant avant votre départ.
- Validation au retour : Si aucune des options précédentes n'est possible, vous devrez rattraper le(s) semestre(s) de séminaire manquant à votre retour.
Note : Si vous partez une année entière sans valider de séminaire, vous devrez suivre deux semestres à votre retour.

Mobilité au semestre 8 (S8) uniquement

- Avant le départ : Vous suivez normalement le séminaire au S7.
- Pendant le S8 : Vous le suivez à distance (avec accord de l'enseignant).
- Au retour : En cas d'impossibilité de suivi à distance, vous devrez valider le semestre manquant au S9.

Mobilité décalée (Janvier à décembre)

Si votre calendrier de mobilité est décalé (couvrant les semestres S8 et S9), deux parcours sont possibles :

Option A : Priorité aux enseignements (S7 à l'ENSA)

- S7 : Vous validez tous vos cours à l'ENSA (Studio, Théorie, Séminaire, etc.).



- S8 : Vous commencez le séminaire à l'ENSA jusqu'à votre départ, puis partez valider le S8 et S9 à l'étranger.



- S10 (Retour) : Vous effectuez votre stage tout en validant le séminaire du S8.



- Septembre suivant : Poursuite de la rédaction du mémoire.

Option B : Priorité au stage (Stage au S7)

- S7 : Vous effectuez votre stage, mais vous avez l'obligation de suivre un semestre de séminaire en parallèle.



- S8 / S9 : Mobilité à l'étranger.



- S10 (Retour) : Vous suivez un semestre d'enseignements à l'ENSAPVS (sous réserve de validation de votre mobilité).



- Septembre suivant : Poursuite de la rédaction du mémoire.

IMPORTANT : Tous les enseignements et le séminaire doivent être intégralement validés avant de pouvoir intégrer un groupe de PFE.

INFORMATIONS :

- Anglais

Si vous avez fait deux semestres de mobilité en M1, vous devrez suivre un semestre d'anglais à votre retour en M2, sauf si vous avez effectué toute votre mobilité en anglais.

- Stage

Le stage doit obligatoirement être validé à l'ENSA-PVS et ne peut pas être pris en charge par l'université d'accueil. Vous avez la liberté de choisir le lieu de votre stage à l'étranger, à condition que votre convention de stage soit validée.

- Mobilité en Master 2 (M2)

La mobilité en M2 se fait uniquement au 1er semestre (S9). Le PFE doit absolument être soutenu à l'ENSA-PVS.

Où peut-on partir ?

Les échanges se font dans le cadre de conventions entre l'ENSA-PVS et des universités partenaires à l'étranger.

Le programme Erasmus +

concerne les pays membres de l'Union Européenne, l'Espace économique européen, ainsi que la Macédoine, la Turquie et le Royaume-Uni.

L'ENSA-PVS bénéficie d'une charte européenne Erasmus + pour la période 2021-2027, délivrée par la Commission européenne. Cette charte est complétée par des accords bilatéraux avec des universités partenaires dans le cadre du programme Erasmus +.

AVANTAGES :

1. Aide financière pour la mobilité étudiante
2. Exonération des frais de scolarité dans les écoles partenaires
3. Reconnaissance totale des crédits ECTD obtenus

Allemagne,
Autriche,
Belgique,
Bulgarie,
Danemark,
Espagne,
Finlande, Grèce,
Irlande, Italie,
Norvège, Pays-Bas, Pologne,
Portugal,
République Tchèque,
Roumanie,
Royaume-Uni,
Suède, Turquie.



Conventions bilatérales dans le monde

L'ENSA-PVS a signé des conventions bilatérales avec des établissements d'enseignement supérieur situés dans d'autres pays.

AVANTAGES :

1. Exonération des frais de scolarité dans les écoles partenaires
2. Reconnaissance totale des crédits ECTS obtenus dans ces établissements partenaires

LISTE : Partenariats internationaux





Mobilité “en candidat libre” (dit « free movers »)

Certaines personnes choisissent de ne pas passer par les programmes d'échanges de l'ENSA-PVS et postulent directement auprès d'une université étrangère.

Dans ce cas :

Vous serez considéré comme un étudiant en transfert. Cela signifie que pendant votre séjour à l'étranger, vous ne serez plus officiellement inscrit à l'ENSA-PVS, et vous n'aurez pas à y faire d'inscription (ni pédagogique, ni administrative).

Responsabilité : Vous êtes entièrement responsable de votre candidature. La direction des relations internationales de l'ENSA-PVS ne participera pas au processus de sélection ni à l'accompagnement.

Aides et assistance : Vous ne pourrez pas bénéficier de l'assistance de l'ENSA-PVS ni des aides financières liées à la mobilité, comme les bourses Erasmus +.

Si vous souhaitez réintégrer l'ENSA-PVS après cette période, vous devrez soumettre une demande auprès de la commission de validation des acquis pour faire valider votre parcours à l'étranger.

Avant le départ

Calendrier et échéances clés

Date / Période	Événement / Action
Octobre	Réunion d'information sur les modalités et les différentes destinations
Décembre	Date limite de dépôt du dossier de candidature
Février	Sélection par la commission et publication des résultats.
Mars – juin	Nomination et inscription dans l'établissement d'accueil pour une mobilité.
Septembre – novembre	Nomination et inscription pour une mobilité au semestre 2 ou décalée.
Selon calendrier de l'établissement d'accueil	Acceptation officielle par l'établissement d'accueil.

Se préparer

Informations générales et conseils

Choisir sa destination de mobilité d'études

Vous pouvez formuler jusqu'à **trois vœux**, à classer par ordre de préférence.

⚠ Le nombre de places dans les universités partenaires étant limité, il est essentiel de formuler des choix réfléchis : ne retenez que des établissements qui vous conviennent réellement, car vous devrez assumer vos choix.

Pour vous aider dans votre choix Consulter les ressources disponibles :

- Les contacts des étudiants de retour de mobilité sont consultables sous Share Point.
- Les Témoignages d'étudiants sortants
- Étudiants sortants

Explorer les sites des écoles partenaires :

Les sites officiels des établissements Partenariats internationaux sont souvent la source la plus à jour, notamment pour les informations sur les tests de langue et les calendriers universitaires.

Demander conseil :

Aux enseignants référents de la commission Internationale ;

À la Direction des relations internationales, pour la constitution de votre dossier : Étudiants sortants, le choix des destinations.

Profiter de l'expérience des autres étudiants :

En contactant directement les étudiants revenus de mobilité, ceux actuellement en séjour à l'étranger ou encore les étudiants étrangers accueillis à l'école.

N'hésitez pas à les rencontrer, leurs conseils sont souvent précieux !

Préparation linguistique



La maîtrise de la langue du pays d'accueil est essentielle pour réussir votre mobilité et souvent un critère de sélection des universités partenaires. Consultez les niveaux requis dans "Établissements partenaires.xlsx" (SharePoint).

Cours de langues

Anticipez votre inscription aux cours proposés à l'ENSA-PVS (anglais, italien, portugais, espagnol), validables jusqu'à 2 ECTS maximum par semestre sur relevé de notes.

Tests Erasmus+

Pour Erasmus+, passez un test de niveau au début ou fin de mobilité et accédez aux ressources en ligne via [EU Academy](https://euacademy.europa.eu/local/euacademy/pages/course/community-overview.php?title=learn-a-new-language) : créez un compte EU Login, puis [academy.europa.eu/local/euacademy/pages/course/community-overview.php?title=learn-a-new-language](https://euacademy.europa.eu/local/euacademy/pages/course/community-overview.php?title=learn-a-new-language).

Certification officielle

Si l'université exige un certificat linguistique officiel, réalisez le test avant de déposer votre candidature.

Cours à Paris

Suivez des cours dans les instituts culturels (www.ficep.info) ou auprès de la mairie de Paris (www.paris.fr).

Candidature et sélection

Le dossier de candidature

La procédure de candidature s'effectue **exclusivement sous SharePoint**.

Veillez à respecter **scrupuleusement** les dates limites et à téléverser l'ensemble des documents demandés en une seule fois.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné.

Échéances clés :

Au plus tard le mi-décembre

Déposez les documents suivants dans les répertoires correspondants (anonyme ou pas) :

Emplacement dans Taiga	Document à déposer	Source / Remarques
mobilités sortantes – lettre motivation	Lettre de motivation	Argumentée et personnalisée
mobilités sortantes – CV	Curriculum vitæ	Indiquez votre parcours, votre niveau linguistique et vos compétences informatiques
mobilités sortantes – contrat pédagogique	Projet de contrat pédagogique	À télécharger sur le site internet (celui du kit Erasmus ou hors Europe)
mobilités sortantes – test langue	Résultats des tests de langue	Ceux exigés par les établissements choisis (jusqu'à 3 choix concernés)



Déposer son Portfolio : Mobilité Sortante

Nommer vos fichiers selon la convention suivante :

ville_numéro étudiant

Exemple : Anvers_123456

Portfolio

Il s'agit d'un document de communication portant sur votre travail universitaire et votre parcours personnel. Réaliser ce portfolio s'apparente à un projet. Il n'est pas inutile de faire des essais et de se documenter. Un texte introductif peut être utile ainsi qu'un sommaire. C'est également l'occasion, à la fois objective et subjective, d'effectuer un bilan sur votre conception de l'architecture et sur votre relation à l'architecture. Ce portfolio doit rendre compte de votre personnalité et de votre parcours pédagogique.

Format et exigences techniques

Votre portfolio doit impérativement respecter les critères suivants :

Format : A4, au format PDF uniquement ;

Poids maximal : 25 Mo ;

Longueur : environ 30 pages maximum ;

Langue : rédigé en français ;

Présentation : mise en page soignée (typographie, codification, hiérarchisation du texte et des images).

Contenu attendu

① Travaux réalisés dans le cadre de l'école

Projets d'architecture (et leur mise en forme graphique) ;

Études analytiques, constructives ou théoriques, sous forme graphique ou textuelle ;

Travaux d'art plastique ou explorations visuelles pertinentes.

Exemples : une analyse constructive, un texte de synthèse en sciences humaines, ou un dessin d'observation peuvent témoigner de votre méthode et de votre sensibilité.

② Travaux personnels et expériences parallèles

Ces éléments complètent votre parcours académique, à condition d'être mis en relation avec le champ architectural :

des photographies, dessins, peintures, relevés ;

des voyages d'étude, recherches ethnographiques ;

des engagements associatifs ou sociaux ;

toute pratique artistique ou réflexive éclairant votre rapport à l'espace et à la création.

→ En résumé

Votre portfolio doit témoigner de votre singularité, de votre curiosité, et de votre capacité à articuler pensée et projet. Il ne s'agit pas seulement d'un dossier de sélection, mais déjà d'un outil de communication professionnelle, qui racontera, par l'image et par le texte, qui vous êtes en tant qu'architecte en devenir.

Lettre de motivation

La lettre de motivation est une pièce centrale de votre dossier de candidature. Elle doit permettre à la commission "International" de comprendre vos raisons profondes de vouloir partir en mobilité et la cohérence de votre projet personnel et académique.

Principes de rédaction

Votre lettre doit :

S'adresser directement aux membres de la commission chargés de la sélection des candidatures ;

Être rédigée en français (une seule lettre pour l'ensemble de vos trois choix de destinations) ;

Mettre en avant vos motivations à partir étudier à l'étranger — qu'elles soient culturelles, pédagogiques ou linguistiques ;

Expliquer le choix de vos trois destinations, en montrant que vous avez pris connaissance des programmes pédagogiques et des spécificités des établissements partenaires.

→ En résumé

Cette lettre est l'occasion de faire entendre votre voix. Elle doit refléter votre curiosité, votre engagement et votre envie de découvrir d'autres contextes d'apprentissage et de création.

Critères de sélection et examen de sélection

La commission "International" examine chaque candidature avec attention, à condition que le dossier soit complet. Quatre éléments principaux sont pris en compte :

- La qualité du portfolio
- Une séance de méthodologie sera proposée en décembre 2025 pour vous accompagner dans sa conception.
- La lettre de motivation, qui doit faire apparaître :
 - les motivations pour chacun de vos choix de destination,
 - L'intérêt porté aux projets pédagogiques des universités sélectionnées,
 - Votre curiosité pour la langue et la culture des pays concernés.
- Les résultats académiques obtenus depuis le début de votre cursus à l'Énsa-PVS.
- Les compétences linguistiques, évaluées selon les exigences des établissements d'accueil.

La sélection s'effectue de manière collégiale et repose sur des critères d'équité :

Les premiers choix sont examinés en priorité, suivis des seconds, puis des troisièmes.

Il n'existe **pas de priorité liée à l'année du cursus** (L3, M1 ou M2) : chaque dossier est évalué selon sa qualité globale.

Les étudiants ayant déjà candidaté l'année précédente **ne bénéficient d'aucune priorité** particulière.

Pour les étudiants entrant directement en Master, seules les candidatures d'excellence peuvent prétendre à une mobilité d'un semestre en M2.

Enfin, la commission peut, dans certains cas, recommander de différer une mobilité, estimant qu'un temps supplémentaire à l'ENSA-PVS serait bénéfique à la maturité du projet.

Examen des candidatures

Pour pouvoir partir en mobilité, vous devez avoir validé les **60 ects** correspondant à l'année universitaire précédente y compris tous les studios.

⚠ La sélection par l'ENSA-PVS ne garantit pas automatiquement l'acceptation par l'établissement d'accueil, qui peut appliquer ses propres critères et procédures de sélection.

Nomination et inscription dans l'université d'accueil

Une fois votre candidature retenue par la commission "International", la Direction des relations internationales (DRI) procède à votre nomination officielle auprès de l'université partenaire à l'étranger.

L'établissement d'accueil vous contactera ensuite directement pour vous communiquer la procédure d'inscription. Vous pouvez également consulter son site Internet pour obtenir des informations complémentaires (calendrier, pièces à fournir, modalités d'accueil, etc.).

Les délais de nomination et d'inscription varient selon les partenaires et peuvent s'étaler sur plusieurs mois. La DRI vous informera dès que votre nomination aura été effectuée. Les inscriptions s'effectuent en ligne : **il est donc essentiel de prévenir la DRI dès que vous aurez finalisé la vôtre.**

Dès réception de la lettre d'acceptation émise par l'université étrangère, vous devez en transmettre impérativement une copie à la Direction des relations internationales.

Plan d'études

Le contrat pédagogique constitue votre plan de cours dans l'université d'accueil. Il doit être renseigné à titre indicatif lors de la candidature, pour votre premier choix de destination.

Une fois votre sélection confirmée, ce document devient obligatoire pour toutes les mobilités en zone Erasmus. Il figure alors en annexe du contrat Erasmus de mobilité. Pour les mobilités hors zone Erasmus, il est également demandé d'envoyer le plan de cours à la Direction des relations internationales afin de vérifier les équivalences et le nombre de crédits.

Le contrat pédagogique doit impérativement comprendre :
un nombre suffisant de crédits validés dans l'université d'accueil :
→ **30 ECTS pour un semestre / 60 ECTS pour une année complète ;**

! Crédits à valider selon le niveau d'études

Licence 3

- 56 ECTS pour une mobilité d'un an
- 26 ECTS pour une mobilité au semestre 6 (Les 4 ects du rapport d'étude sont validés à l'Énsa-PVS et donc exclus du plan d'études de mobilité.)

Master 1

- 25 ECTS par semestre si le séminaire n'est pas validé dans l'université d'accueil (Les 5 ects du séminaire sont alors validés à l'ENSA-PVS)

Master 2

- 22 ECTS par semestre si le séminaire n'est pas validé dans l'université d'accueil
- 27 ECTS si le séminaire est validé sur place (Dans tous les cas, la soutenance du mémoire (3 ects) est validée à l'ENSA-PVS.)

Cours supplémentaires et équivalences

Vous pouvez vous inscrire à autant de cours que vous le souhaitez, mais seuls 60 ects par an (ou 30 ects par semestre) pourront être validés à votre retour à l'Énsa-PVS. Des aménagements spécifiques peuvent être accordés selon les situations particulières (voir chapitre « Équivalences et crédits à valider – mobilité d'études », p.37).

→ Dès votre arrivée dans l'établissement d'accueil, vous devrez transmettre :

Une attestation d'arrivée signée par le responsable de votre université d'accueil ;

! **Aucune bourse Erasmus ne pourra être versée tant que ce document n'aura pas été reçu par la DRI.**

Le contrat doit comporter deux signatures originales : celle de l'étudiant-e et celle de la direction des relations internationales.

Les envois peuvent se faire par courriel ou via la plateforme OLA (Online Learning Agreement).

Formalités administratives

Avant votre départ, un certain nombre de formalités essentielles doivent être accomplies, couvrant papiers d'identité, visas, santé, assurances, sécurité et hébergement.

Papiers d'identité

Vérifiez que vos papiers d'identité seront valides tout au long de votre séjour et conformes aux exigences des billets d'avion (parfois six mois après la date de retour).

Union européenne : en principe, une carte nationale d'identité suffit.

Autres destinations : un passeport est généralement nécessaire.

⚠ Vérifiez la durée de validité exigée par le pays d'accueil et anticipez les délais de délivrance si vous devez obtenir un passeport.

Visas

Pour la plupart des pays hors Union européenne, un visa est obligatoire. Renseignez-vous auprès de l'ambassade compétente ou sur son site internet, et ne laissez pas ces démarches à la dernière minute, car elles peuvent être longues et complexes.

Sécurité sociale

Depuis le 31 août 2019, le régime étudiant de sécurité sociale a disparu. Tous les étudiants précédemment affiliés à une mutuelle étudiante sont désormais rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu de résidence.

Mettez à jour votre carte Vitale et créez un compte Ameli sur ameli.fr.

Assurez-vous d'avoir un niveau de couverture sociale et responsabilité civile suffisant pendant votre mobilité.

Assurance responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous. Vérifiez auprès de votre assureur habitation qu'elle couvre également l'étranger. Vous pouvez bénéficier de partenariats de l'Énsa-PB : site santé Énsa-PB.

Santé et assurance complémentaire

→ Pays de l'Espace Economique Européen (eee) : vous êtes couvert par votre régime de sécurité sociale pour les soins nécessaires et imprévus. Demandez la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) avant le départ et fournissez-en une copie à votre université d'accueil.

→ Pays hors eee : les frais engagés à l'étranger sont remboursés par votre mutuelle sur justificatifs, selon les tarifs français.

Pour le Québec, utilisez le formulaire se 401 Q 106 et faites-le signer par la DRI avant de l'envoyer à votre caisse.

Les non-Français doivent souscrire au régime étudiant québécois dès l'arrivée.

Assurance complémentaire santé : recommandée pour rapatriement ou soins spécifiques. Vous pouvez souscrire auprès de votre mutuelle étudiante, mutuelle familiale ou compagnie privée.

Conditions sanitaires et vaccinations

Conditions d'entrée : renseignez-vous sur le site du Ministère des affaires étrangères.
COVID-19 et autres alertes sanitaires : consultez régulièrement le site du ministère.
Vaccinations spécifiques : contactez l'Institut Pasteur (01 45 68 80 00) si nécessaire.

Sécurité

Inscrivez-vous sur le site Ariane (France Diplomatie) pour signaler votre présence à l'étranger.

Ariane permet :

de recenser les Français présents en zone de crise ;
de recevoir recommandations et alertes par SMS ou courriel ;
d'informer une personne de confiance en cas d'urgence.

Hébergement

Certains partenaires peuvent proposer des logements. Mais, dans la plupart des cas, il revient à l'étudiant de prendre les dispositions nécessaires pour se loger.

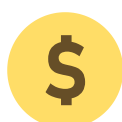
Pendant la mobilité

Documents à transmettre

Dès votre arrivée dans l'université partenaire (pour une mobilité d'études) ou dans l'entreprise (pour une mobilité de stage), vous devez envoyer à la Direction des Relations Internationales (DRI) :
Une attestation d'arrivée signée par le responsable de l'établissement ou de l'entreprise.
Le contrat d'études modifié, si besoin (pour les mobilités d'études).

⚠ Sans ces documents, le versement de votre bourse Erasmus + ou autre aide financière ne pourra pas être effectué.

Bourses et financements



Vous pouvez conserver vos bourses sur critères sociaux pendant la mobilité. Les démarches CROUS pour l'année de mobilité sont à effectuer par vos soins en mentionnant l'ENSA-PVS comme établissement d'inscription.

Les bourses de mobilité :

Bourse de l'Union européenne (Erasmus +)

Bénéficiaires : tous les étudiants en mobilité Erasmus +.

Montants selon le groupe de pays :

Subvention octroyée pour la mobilité d'études		
	Pays	Montant mensuel
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède pays de la région 14 : Royaume-Uni	500€
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	450€
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	450€

Mobilité de stage : montant de la bourse d'études + complément mensuel de 150 €.

Versements :

1er semestre : premier versement (~90 % du montant) en octobre ou novembre.

2e semestre : premier versement au début du semestre.

Compléments possibles : 250 €/mois pour étudiants boursiers, échelons 6 ou 7, en situation de handicap ou longue maladie.

Le solde de la bourse est versé après le retour et la soumission du rapport du participant.

Modalités : l'aide est sollicitée par l'école auprès de Erasmus +. L'école vous la reverse. Selon la dotation Erasmus attribuée à l'Énsa-PVS, la durée de financement pourra varier.

Bourse du ministère de la Culture

Bénéficiaires : étudiants boursiers CROUS.

Montants :

- Étudiants boursiers : 400 €/mois
- Non-boursiers : 152 €/mois (en fonction des crédits disponibles)
- Durée : 6 mois maximum pour une mobilité d'un an, 4 mois pour un semestre.
- Versements : généralement en novembre et mars (1 versement pour un semestre, 2 pour un an).
- La demande est effectuée par l'école et le versement est assuré par l'Énsa-PVS.

Suivi académique et validation des crédits

Pour une mobilité, le principe général est de rapporter 30 ECTS par semestre, soit 60 ECTS pour une année complète.

Universités avec équivalences établies : certaines institutions partenaires disposent déjà d'un système d'équivalence avec l'Énsa-PVS.

Universités sans équivalences prédéfinies : dans ce cas, la validation se fait en se basant sur le nombre d'heures de cours encadrés, suivis et validés par l'établissement partenaire. Le total peut donc différer légèrement des critères Énsa-PVS.

Le tableau complet des équivalences est disponible sur l'intranet (SharePoint).

Important : votre plan de cours doit être validé avant ou au début de la mobilité par la direction des RI afin d'assurer la reconnaissance correcte des crédits à votre retour.

Documents à remettre après la mobilité

Pour les étudiants en mobilité Erasmus : compléter et soumettre le rapport du participant en ligne dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la notification invitant à le faire.

Pour valider vos crédits, vous devrez transmettre un relevé de notes de retour de mobilité, qui vous sera adressé électroniquement avant la fin de votre séjour.

Tous les documents doivent être envoyés uniquement par courriel.

Vous êtes également invités à être personne référente pour les étudiants étrangers issus de l'école où vous avez effectué votre mobilité et à les guider dans leurs démarches.

Versement de la bourse Erasmus +

Pour les étudiants en mobilité Erasmus, le dernier versement de l'aide financière ne sera effectué qu'après réception de l'attestation de présence.

Contacts Utiles

La Commission internationale :

Est chargée de la sélection des candidats, à la mobilité et au suivi des étudiants sortants et entrants.

Elle veille au respect des conventions, développe de nouveaux partenariats et prépare les travaux des instances

Composition :

Les enseignants

La direction des Relations internationales - relations.internationales@paris-valdeseine.archi.fr